

# **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC  
DE LOTBINIÈRE TENUE LE 8 OCTOBRE 2025, À 19 H 30 HEURES À  
LOTBINIÈRE.**

Sont présents à cette séance :

Dosquet / Yvan Charest  
Laurier-Station / Huguette Charest  
Lotbinière / Jean Bergeron  
N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault  
Saint-Agapit / Yves Gingras  
Saint-Antoine-de-Tilly / Christian Laroche  
Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau  
Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Gilbert Breton  
Sainte-Croix / Stephane Dion  
Saint-Édouard-de-Lotbinière / Denise Poulin  
Saint-Flavien / Normand Côté  
Saint-Gilles / Robert Samson  
Saint-Janvier-de-Joly / Bernard Fortier  
Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Denis Dion  
Saint-Patrice-de-Beaurivage / Samuel Boudreault  
Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux  
Val-Alain / Daniel Turcotte

Est absent à cette séance :

Leclercville / Denis Richard

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

# **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**222-10-2025**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter l'ordre du jour.

### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **03 - RENCONTRES**

**03.01** - Rencontre avec Monsieur Serge Gendron, directeur du service d'évaluation foncière - Bilan 2025 et plan d'action 2026

### **04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**04.01** - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 10 septembre 2025

**04.02** - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 24 septembre 2025

**04.03** - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement du 3 octobre 2025

**04.04** - Lecture et adoption des procès-verbaux du comité de cogestion sur la mobilité du 9 juillet et 9 septembre 2025

### **05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

### **06 - AFFAIRES COURANTES**

**06.01** - Administration générale

**06.01.01** - Révision de la gouvernance - Formation d'un comité temporaire

**06.01.01.01** - Comité de travail temporaire sur la gouvernance - Nomination

**06.01.01.02** - Comité de travail temporaire sur la gouvernance - Nomination

**06.01.01.03** - Comité de travail temporaire sur la gouvernance - Nomination

**06.01.01.04** - Comité de travail temporaire sur la gouvernance - Nomination

**06.01.01.05** - Comité de travail temporaire sur la gouvernance - Nomination

**06.01.01.06** - Comité de travail temporaire sur la gouvernance - Nomination

**06.01.02** - PRACIM - Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière

# **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**06.01.03** - Nomination pour représenter le directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale de la MRC de Lotbinière

**06.01.04** - Technicien à l'évaluation foncière - Affichage

**06.02** - Législation

**06.02.01** - Adoption - Règlement 367-2025 (comité administratif)

**06.02.02** - Avis de motion - Règlement 368-2025 - Quotes-parts 2026

**06.02.03** - Clarification compétences en gestion des matières résiduelles (GMR) - Saint-Apollinaire et Saint-Agapit

**06.02.04** - Avis de motion - Règlement d'emprunt 369-2025 - Camion de collecte

**06.02.05** - Avis de motion - Règlement 370-2025 (modification 113-2001)

**06.03** - Développement

**06.03.01** - FRR volet 1 - Suivi

**06.03.02** - FRR volet 2 - Suivi

**06.03.03** - FRR volet 3 - Suivi

**06.03.04** - Travaux 2025 dans la Seigneurie - Directive de changement

**06.03.05** - MADA - Demande d'avenant à l'entente pour 2026-2027

**06.04** - Promotion et développement économique

**06.04.01** - Prêt 0309-2025 - Autorisation signature hypothèque de 2e rang

**06.05** - Hygiène du milieu

**06.06** - Sécurité publique

**06.07** - Transport / Réseau routier

**06.08** - Tourisme et culture

**06.08.01** - Programme d'ententes en patrimoine (PEP) - Admissibilité

**06.08.02** - Plan d'action 2026 de Tourisme - Adoption du budget

**07** - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

**07.01** - Conformité de règlements d'urbanisme

**07.02** - Demande de démolition d'un bâtiment au 1368, rang Saint-Charles, Saint-Édouard-de-Lotbinière - Suivi

# **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

## **08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)**

**08.01 - Informations organisations**

**08.02 - Comités**

**08.02.01 - Carrefour Emploi Lotbinière**

**08.02.02 - Comité sur la sécurité publique**

## **09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER**

**09.01 - Comptes payés et à payer du mois**

**09.02 - Création d'un surplus réservé au service régional de collecte des MR**

## **10 - AFFAIRES NOUVELLES**

**10.01 - Motion de remerciement aux maires sortants**

## **11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

## **12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **03 - RENCONTRES**

**03.01 - Rencontre avec Monsieur Serge Gendron, directeur du service d'évaluation foncière - Bilan 2025 et plan d'action 2026**

Monsieur Serge Gendron, directeur du service d'évaluation foncière de la MRC, présente le résumé des rôles déposés pour l'année 2026 ainsi que quelques statistiques sur le nombre de permis, de mutations et de révisions traité en 2025. Un bref retour sur les recommandations émises dans l'audit de la CMQ est réalisé. On indique notamment qu'un plan d'action, dont plusieurs actions sont déjà en cours, sera déposé en novembre prochain afin de répondre aux attentes de la CMQ.

## **04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**223-10-2025**

**04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 10 septembre 2025**

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 10 septembre 2025.

**224-10-2025**

**04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 24 septembre 2025**

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 24 septembre 2025.

# **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**225-10-2025**

## **04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement du 3 octobre 2025**

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire de Lotbinière du 3 octobre 2025.

**226-10-2025**

## **04.04 - Lecture et adoption des procès-verbaux du comité de cogestion sur la mobilité du 9 juillet et 9 septembre 2025**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d'adopter les procès-verbaux du comité de cogestion sur la mobilité du 9 juillet et 9 septembre 2025.

## **05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

## **06 - AFFAIRES COURANTES**

### **06.01 - Administration générale**

**227-10-2025**

### **06.01.01 - Révision de la gouvernance - Formation d'un comité temporaire**

Attendu que le conseil de la MRC a annoncé par la résolution 197-09-2025 son intention de réviser sa gouvernance;

Attendu qu'en conformité aux discussions tenues lors du lac-à-l'épaule du 26 et 27 juin, il est nécessaire de former un comité de travail temporaire qui aura comme mandat :

- de modifier le règlement sur la rémunération des élus;
- d'évaluer la pertinence de maintenir les comités de la MRC ainsi que de réviser la fréquence de leurs rencontres;
- d'évaluer la pertinence de nommer des représentants sur les divers comités des organisations du territoire;
- d'effectuer un suivi post mortem des nouvelles façons implantées;

Attendu qu'afin de tenir compte de la réalité (travail-famille-politique) des élus, ce comité de travail temporaire sur la gouvernance doit être composé de différents profils d'élus, soit :

- du préfet;
- d'un représentant du comité administratif actuel;
- d'un élu(e) travaillant à temps plein (contraintes de flexibilité d'horaire ou de conciliation travail-famille);
- d'un élu(e) du milieu des affaires;

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

- d'un élu(e) du secteur agricole;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de créer un comité de travail temporaire sur la révision de la gouvernance de la MRC avec la représentation et le mandat décrit ci-haut.

**228-10-2025**

### **06.01.01.01 - Comité de travail temporaire sur la gouvernance - Nomination**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de nommer Monsieur Jonathan Moreau au comité de travail temporaire sur la gouvernance de la MRC pour représenter le comité administratif de la MRC.

**229-10-2025**

### **06.01.01.02 - Comité de travail temporaire sur la gouvernance - Nomination**

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu de nommer Madame Annie Thériault au comité de travail temporaire sur la gouvernance de la MRC pour représenter les élus travaillant à temps plein.

**230-10-2025**

### **06.01.01.03 - Comité de travail temporaire sur la gouvernance - Nomination**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu de nommer Madame Huguette Charest au comité de travail temporaire sur la gouvernance de la MRC pour représenter les élus travaillant à temps plein.

**231-10-2025**

### **06.01.01.04 - Comité de travail temporaire sur la gouvernance - Nomination**

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu de nommer Monsieur Stéphane Dion au comité de travail temporaire sur la gouvernance de la MRC pour représenter les élus travaillant à temps plein.

## ***PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE***

**232-10-2025**

### **06.01.01.05 - Comité de travail temporaire sur la gouvernance - Nomination**

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Madame Nancy Lehoux au comité de travail temporaire sur la gouvernance de la MRC pour représenter les élus du milieu des affaires.

**233-10-2025**

### **06.01.01.06 - Comité de travail temporaire sur la gouvernance - Nomination**

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer Monsieur Normand Côté au comité de travail temporaire sur la gouvernance de la MRC pour représenter les élus du secteur agricole.

**234-10-2025**

### **06.01.02 - PRACIM - Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière**

Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet d'agrandissement de son siège social;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Christian Laroche et résolu que :

- le conseil de la MRC autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la MRC de Lotbinière a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la MRC de Lotbinière s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;
- la MRC de Lotbinière confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

**235-10-2025**

### **06.01.03 - Nomination pour représenter le directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale de la MRC de Lotbinière**

Considérant la résolution 139-04-2017, adoptée le 25 avril 2017, mandatant Me Patrick Beauchemin de l'étude MORENCY, société d'avocats, s.e.n.c.r.l.,

## ***PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE***

pour la poursuite du mandat de représentation devant la Cour municipale de la M.R.C. de Lotbinière;

Considérant que le Directeur des poursuites criminelles et pénales autorise, pour cette Cour municipale, la désignation de plus d'un avocat au sein d'un même cabinet pour le représenter;

Considérant que Me Charles Lavoie agit au sein de l'équipe du secteur municipal de l'étude MORENCY, société d'avocats, S.E.N.C.R.L.;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter Me Charles Lavoie, nouvellement membre de l'équipe du secteur municipal de l'étude MORENCY, société d'avocats, S.E.N.C.R.L., à titre de représentant du Directeur des poursuites criminelles et pénales devant notre cour municipale;

Considérant la recommandation de Me Patrick Beauchemin;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu que le conseil de la MRC recommande la nomination de Me Charles Lavoie pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la MRC de Lotbinière.

**236-10-2025**

### **06.01.04 - Technicien à l'évaluation foncière - Affichage**

Attendu la démission annoncée d'une technicienne à l'évaluation le 2 octobre dernier;

Attendu que le département d'évaluation de la MRC est affecté par un congé de maladie depuis plus de deux ans ainsi que par un départ à la retraite depuis peu;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'accepter la démission de la technicienne à l'évaluation et d'afficher un poste de technicien en évaluation selon l'échéancier suivant :

<b>Dates</b>	<b>Étapes</b>
8 octobre 2025	Autorisation du conseil pour l'ouverture d'un poste de technicien à l'évaluation. Formation du comité de sélection composé de M. Bernard Fortier, Mme Mélanie Boillard et M. Serge Gendron
9 au 23 octobre 2025	Affichage à l'interne
23 octobre 2025	Affichage à l'externe Envoyer avis public Peuple Lotbinière. Affichage sur Québec municipal, CEL, Emploi-Québec, etc.

## ***PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE***

À valider	Date limite pour postuler. Réception des CV par Mélanie Boilard.
À valider	Convocation des candidats pour l'entrevue.
À valider	Entrevues au bureau de la MRC.
À valider	Résolution d'embauche au conseil de la MRC. La personne dispose d'un délai de 2 à 3 semaines pour aviser son employeur actuel qu'elle quitte son emploi.
À valider	Début d'emploi

### **06.02 - Législation**

**237-10-2025**

#### **06.02.01 - Adoption - Règlement 367-2025 (comité administratif)**

Attendu l'atelier de travail réalisé lors du forum des maires du 27 juin 2025 sur la révision de la gouvernance de la MRC;

Attendu la résolution 197-09-2025 annonçant l'intention du conseil de la MRC d'abolir le comité administratif en date du 1er janvier 2026 et d'effectuer des travaux de révision de la gouvernance;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 10 septembre 2025;

Il est proposé par Monsieur Samuel Boudreault, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'adopter le règlement no. 367-2025 « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 14-1984 SUR LE COMITÉ ADMINISTRATIF ».

#### **06.02.02 - Avis de motion - Règlement 368-2025 - Quotes-parts 2026**

Avis de motion est donné par Madame Annie Thériault que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement sur les quotes-parts 2026.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

## ***PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE***

**238-10-2025**

### **06.02.03 - Clarification compétences en gestion des matières résiduelles (GMR) - Saint-Apollinaire et Saint-Agapit**

Attendu que la Municipalité régionale de comté de Lotbinière (ci-après « MRC ») a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités situées sur son territoire relativement à la gestion des matières résiduelles en 2001 (Règlement n° 113-2001);

Attendu qu'aucun droit de retrait des municipalités n'a alors été exercé;

Attendu qu'à ce moment, les articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal n'étaient pas en vigueur;

Attendu que les municipalités situées sur le territoire de la MRC ont, malgré tout, toujours agi comme si elles avaient exercé leur droit de retrait à l'égard d'une partie de la déclaration de compétence de la MRC, soit pour le transport et la collecte des matières résiduelles, notamment en constituant des Régies intermunicipales ou en concluant entre elles des ententes intermunicipales portant sur le transport et la collecte de ces matières, telles que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage (RIGMRB), l'Entente de gestion de regroupement Centre, la Régie Centre Compost, la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit et le Regroupement Lotbinière Nord-Ouest;

Attendu que les municipalités et la MRC ont, jusqu'à tout récemment, toujours interprété le règlement de déclaration de compétence comme ne portant que sur les opérations du lieu d'enfouissement technique et du tri des déchets;

Attendu que la MRC entend désormais exercer l'entièreté de sa compétence en matière de gestion des matières résiduelles (incluant ce qui concerne la collecte et le transport de ces matières);

Attendu que bien qu'elle ait déjà déclaré sa compétence à cet égard en 2001, elle souhaite, compte tenu de tout ce qui précède, clarifier la situation en réitérant sa déclaration de compétence à l'égard de la collecte et du transport de ces matières, afin notamment de pouvoir gérer les transferts d'actifs en découlant conformément à la Loi;

Attendu que par sa résolution 296-11-2024 la MRC a réitéré sa déclaration de compétence en matière de gestion de la collecte et du transport des matières résiduelles et organiques, et ce, à l'égard des municipalités locales suivantes : Dosquet, Saint-Flavien, Laurier-Station, Notre-Dame-de-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Val-Alain, Leclercville, Lotbinière, Sainte-Croix et Saint-Antoine-de-Tilly;

Attendu qu'en ce sens, la présente résolution vise à annoncer son intention de confirmer sa déclaration de compétence en matière de collecte et de transport

## ***PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE***

des matières résiduelles, en application des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal, et ce à l'égard des municipalités de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit;

Attendu que d'autres municipalités de son territoire pourront éventuellement être visées par une résolution au même effet, suivant la même procédure;

Il est proposé par Monsieur Christian Laroche, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu que :

- La MRC déclare qu'elle réitérera sa déclaration de compétence en matière de gestion de la collecte et du transport des matières résiduelles et organiques, et ce, à l'égard des municipalités locales de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit (ci-après « les municipalités concernées »);
- La répartition financière envisagée à l'égard de ces services serait la suivante :

*En ce qui concerne le transport et la collecte des matières résiduelles :*

*Les dépenses pour les immobilisations ayant fait l'objet d'ententes de transfert d'actifs avant l'entrée en vigueur du présent règlement sont réparties selon le % d'unités d'occupation desservies.*

*Le coût d'exploitation de ce service et les dépenses pour les immobilisations liés au secteur résidentiel, qui sont postérieurs à l'entrée en vigueur du présent règlement, sont répartis au prorata du nombre de bacs.*

*Le coût d'exploitation de ce service et les dépenses pour les immobilisations liés au secteur commercial sont établis selon la fréquence des levées, le volume des conteneurs à chargement avant et leur nombre. Le tarif applicable quant à ces facteurs sera déterminé annuellement dans le règlement sur les quotes-parts.*

*En ce qui concerne la disposition des matières résiduelles au lieu d'élimination :*

*Le coût d'exploitation de ce service et les dépenses pour les immobilisations sont répartis entre les municipalités qui disposent de leurs matières résiduelles au lieu d'élimination sous la responsabilité de la M.R.C. selon la moyenne du tonnage réel enfoui des 3 dernières années (pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre).*

*Le résultat obtenu est ajusté, à la hausse ou à la baisse, en appliquant la formule de péréquation de transport.*

- Les municipalités concernées sont invitées à transmettre le document mentionné à l'article 678.0.2.3 du Code municipal dans les meilleurs

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

délais, afin de permettre la conclusion rapide des ententes de transfert d'actifs.

### **06.02.04 - Avis de motion - Règlement d'emprunt 369-2025 - Camion de collecte**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean Bergeron que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un camion de collecte.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

### **06.02.05 - Avis de motion - Règlement 370-2025 (modification 113-2001)**

Avis de motion est donné par Monsieur Stéphane Dion que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement modifiant le règlement 113-2001, tel que modifié par le règlement 157-2004 et 361-2024, pour modifier les municipalités visées par le service de collecte et de transport.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

### **06.03 - Développement**

#### **06.03.01 - FRR volet 1 - Suivi**

#### **06.03.02 - FRR volet 2 - Suivi**

**239-10-2025**

#### **06.03.02.01 - Fonds régions et ruralité volet 2 - Demandes de modifications au cadre de gestion**

Attendu que le Fonds régions et ruralité (FRR) est un programme important pour le milieu municipal puisqu'il a notamment pour objectifs de favoriser le développement économique et social des régions et des zones rurales, stimuler l'attractivité des régions pour attirer et assurer une meilleure rétention de la population, et soutenir l'innovation locale et encourager les initiatives communautaires;

Attendu que le nouveau cadre de gestion du FRR publié en juin 2025 restreint l'autonomie municipale, notamment en limitant le nombre d'organisations admissibles aux sommes du FRR et que l'aide financière provenant du FRR est désormais considérée comme une aide gouvernementale plutôt que comme une contribution du milieu alors que le seuil maximal d'aide gouvernementale est limité à 80 % des dépenses admissibles;

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Attendu que ce cadre de gestion comporte plusieurs enjeux de mise en œuvre, tels qu'un calendrier de décaissement de l'aide financière versée aux municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités locales qui pourrait entraîner des enjeux de liquidité pour celles-ci et des modalités en matière de frais de gestion et de reconnaissance du temps consacré à des projets qui compromettent la stabilité des équipes responsables du développement économique local et régional;

Attendu que les municipalités locales et les MRC doivent composer avec une lourdeur administrative en constante augmentation;

Attendu que les fonds du FRR sont administrés en partie par des élues et élus municipaux qui sont imputables devant la population;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu que la MRC de Lotbinière appui l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et au Secrétariat du Conseil du trésor :

- de modifier le cadre de gestion du FRR afin de :
  - Accroître le nombre d'organismes admissibles afin que les MRC et municipalités locales puissent appuyer les projets les plus porteurs en fonction de leur réalité locale et régionale;
  - Considérer à nouveau l'aide financière provenant du FRR comme une contribution du milieu plutôt qu'une aide gouvernementale;
  - Revoir à la hausse les frais de gestion permis pour le volet 2 afin qu'ils représentent le coût réel de gestion et qu'ils permettent d'assurer une meilleure stabilité en matière de ressources humaines;
  - Devancer la séquence de décaissement de l'aide financière versée aux MRC et municipalités locales afin qu'un deuxième versement puisse être effectué avant le 31 mars 2027;
  - Reconnaître le temps investi par les MRC et les municipalités pour appuyer et soutenir des projets afin qu'il représente une contribution admissible à une aide financière;
  - Veiller à ne pas alourdir les processus dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de ressources financières limitées.

### **06.03.03 - FRR volet 3 - Suivi**

**240-10-2025**

### **06.03.04 - Travaux 2025 dans la Seigneurie - Directive de changement**

Attendu l'octroi du contrat de voirie pour la réfection du chemin 13 à Excavation Raymond Lemay et Fils Inc. (résolution 202-09-2025) pour un montant total de

## ***PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE***

365 888,05 \$ (taxes incluses), soit un coût réel de 334 105 \$ (taxes nettes incluses);

Attendu que la MRC de Lotbinière bénéficie d'un montant de 200 000 \$ provenant du programme de mise en valeur du territoire public, montant correspondant à un maximum de 50 % des frais admissibles;

Attendu que des travaux similaires sont également requis sur une distance d'environ 500 mètres dans le chemin 1 et que ces travaux sont estimés à 66 142 \$ (taxes nettes incluses);

Attendu la recommandation du comité administratif

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de prolonger les travaux de réfection du chemin no. 13 sur une longueur d'environ 500 mètres pour un montant supplémentaire de 63 000 \$ (avant taxes), soit un coût réel de 66 142 \$ (taxes nettes incluses) dans le cadre du contrat avec Excavation Raymond Lemay et Fils Inc.

**241-10-2025**

### **06.03.05 - MADA - Demande d'avenant à l'entente pour 2026-2027**

Attendu que le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), volet 2, est d'une durée maximale de trois ans;

Attendu que la MRC de Lotbinière a procédé au dépôt d'une demande d'aide financière (223-10-2023) pour 36 mois en décembre 2023 dans ledit programme pour l'embauche d'une ressource MADA visant la mise en œuvre des plans d'action municipaux et MRC 2022-2027;

Attendu que la MRC de Lotbinière a reçu confirmation en mars 2024 d'une aide financière couvrant uniquement 24 mois de mise en œuvre pour les années financières 2023-2024 et 2025-2026;

Attendu qu'un avenant à la convention d'aide financière est toujours espéré afin d'assurer la mise en œuvre sur 36 mois comme initialement demandé et prévu au programme;

Attendu que la démarche de mise en œuvre des plans d'action 2022-2027 en cours constitue un levier essentiel à nos communautés et que la ressource en place joue un rôle central de suivi, de mobilisation et de maintien de l'intérêt pour la mise en œuvre des actions visant l'adaptation au vieillissement actif de la population;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu :

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

- de renouveler auprès de la ministre responsable des aînés notre volonté de pouvoir poursuivre pour et avec nos aînés l'accompagnement dans la mise en œuvre des interventions prévues aux plans d'action MADA;
- de rappeler à la ministre responsable des aînés que seul l'octroi d'un soutien financier pour l'année financière 2026-2027 rendra cela possible;
- de demander à la ministre responsable des aînés de bien vouloir nous transmettre une réponse claire quant à ses intentions afin que la MRC de Lotbinière puisse se positionner adéquatement dans le cadre de l'exercice de préparation des budgets pour l'année 2026.

### **06.04 - Promotion et développement économique**

**242-10-2025**

#### **06.04.01 - Prêt 0309-2025 - Autorisation signature hypothèque de 2e rang**

Attendu que le conseil de la MRC a consenti le 10 septembre 2025 un prêt au montant de 150 000 \$ (résolution #206-09-2025) à l'entreprise visée;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu :

- que la MRC accorde un prêt à l'entreprise visée d'une somme de 150 000 \$ remboursable suivant les modalités, les conditions et le taux d'intérêt à être déterminés par les administrateurs;
- qu'à la garantie du remboursement de ce prêt, l'emprunteur consent une hypothèque en faveur de la MRC de Lotbinière pour un montant de 150 000 \$, de deuxième rang, sur l'immeuble visé dans la lettre d'offre du 12 septembre 2025;
- que cette hypothèque contienne les clauses usuelles de garantie d'hypothèque additionnelle, d'hypothèque des indemnités d'assurance, d'hypothèque des loyers et de déchéance du terme;
- que Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, soit seul autorisé à signer pour et au nom de la MRC l'acte de prêt et d'hypothèque à intervenir et à y stipuler toutes les clauses et conditions qu'il jugera à propos dans l'intérêt de la société de même que de signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

### **06.05 - Hygiène du milieu**

### **06.06 - Sécurité publique**

### **06.07 - Transport / Réseau routier**

### **06.08 - Tourisme et culture**

## ***PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE***

**243-10-2025**

### **06.08.01 - Programme d'ententes en patrimoine (PEP) - Admissibilité**

### **06.08.02 - Plan d'action 2026 de Tourisme - Adoption du budget**

Attendu que le département de tourisme dresse un plan d'action.

Attendu que le département de tourisme souhaite réaliser les grandes actions suivantes en ACCUEIL, CONCERTATION, DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION en 2026 :

<b>Accueil</b>	<b>19 000,00 \$</b>
<i>Outils promotionnels</i>	11 000,00 \$
<i>Outils numériques</i>	8 000,00 \$
<b>Concertation</b>	<b>5 000,00 \$</b>
<i>Services aux entreprises touristiques</i>	5 000,00 \$
<b>Développement</b>	<b>45 500,00 \$</b>
<i>Projet 1 : Nous sommes au cœur des paysages</i>	15 000,00 \$
<i>Projet 2 : Soutien à Cœurs villageois</i>	3 000,00 \$
<i>Projet 3 : Signalisation Route Verte - vélos</i>	8 000,00 \$
<i>Projet 4 : Tournée paysage JP Ducruc</i>	3 000,00 \$
<i>Projet 5 : Nous sommes l'écho des rues</i>	5 000,00 \$
<i>Projet 6 : Panneaux - Attraits de plein air</i>	10 000,00 \$
<i>Projet 7 : Divers</i>	1 500,00 \$
<b>Promotion</b>	<b>33 500,00 \$</b>
<i>Campagne et outils marketing MRC et TCA</i>	30 000,00 \$
<i>Représentation dans les salons</i>	3 500,00 \$
<b>TOTAL (tx incluses)</b>	<b>103 000,00 \$</b>

#### **PRINCIPAUX PROJETS :**

- Accueil et information;
  - Embauche d'une ressource à l'accueil mobile;
  - Formations et ateliers en accueil;
  - Nouveaux outils promotionnels touristiques (carte touristique + dépliant);
  - Remplacement/ajout de présentoirs;
  - Poursuite de l'offensive régionale dans les salons (vélo + plein air);
- Développement et structuration de l'offre;
  - Affichage – sites de plein air cités prioritaires au schéma d'aménagement;
  - Continuité du projet Nous sommes au cœur des paysages (6 municipalités);
  - Finalisation du projet Nous sommes l'écho des rues;

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

- Navette fluviale Portneuf – Lotbinière (poursuite de la réflexion);
- Signalisation de la Route Verte (panneaux bleus);
- Tournées des paysages;
- Partenariat et concertation;
  - Collecte de données pour la prochaine planification stratégique;
  - Lancement de la saison touristique (mai);
  - Matinée innovante – 4e édition – nouvelle formule (4 visites immersives);
  - Poursuite du projet Cœurs villageois;
- Publicité et promotion;
  - Campagne MRC + TCA.

Il est proposé par Monsieur Christian Laroche, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d'adopter le plan d'action du budget de tourisme 2026 tel que présenté et selon les budgets préalablement acceptés et adoptés par la MRC en novembre.

### **07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

#### **07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme**

#### **07.02 - Demande de démolition d'un bâtiment au 1368, rang Saint-Charles, Saint-Édouard-de-Lotbinière - Suivi**

### **08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)**

#### **08.01 - Informations organisations**

#### **08.02 - Comités**

##### **08.02.01 - Carrefour Emploi Lotbinière**

##### **08.02.02 - Comité sur la sécurité publique**

### **09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER**

#### **09.01 - Comptes payés et à payer du mois**

**244-10-2025**

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement.

## ***PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE***

Description	Montants
<b>Liste des déboursés</b>	
Chèques émis	6 344,19 \$
Dépôts directs à faire	1 198 103,62 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	205 041,22 \$
<b>Total des paiements :</b>	<b>1 409 489,03 \$</b>
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
<b>Liste des engagements :</b>	<b>376 160,35 \$</b>

**245-10-2025**

### **09.02 - Crédit d'un surplus réservé au service régional de collecte des MR**

Attendu que la MRC de Lotbinière offre un nouveau service de collecte des matières résiduelles et des matières compostables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

Attendu que ce service est actuellement offert à 15 municipalités des MRC de Lotbinière (10), MRC de Bécancour (4) et de l'Érable (1);

Attendu que les surplus anticipés de cette première année d'exploitation reviennent de plein droit aux 15 municipalités participantes;

Attendu qu'un surplus réservé au service régional de collecte des matières résiduelles et des matières compostables permet d'être plus résilient aux imprévus et permet de planifier les projets de développements futurs;

Attendu que deux nouvelles municipalités doivent joindre le service au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et que ce surplus servira de valeurs de référence pour déterminer la contribution d'entrée de ces deux municipalités;

Attendu que, pour toutes ces raisons, il y a lieu de créer un surplus réservé au service régional de collecte des matières résiduelles;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Monsieur Christian Laroche et résolu de créer un surplus réservé au service régional de collecte des matières résiduelles au bénéfice des municipalités participantes.

### **10 - AFFAIRES NOUVELLES**

#### **10.01 - Motion de remerciement aux maires sortants**

Motion de remerciement est donnée par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Normand Côté, pour remercier les maires terminant leur mandat en 2025 pour leur contribution à la région de Lotbinière.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**246-10-2025**

**11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

**12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu la levée la séance à 20 h 32.

---

Le préfet

---

Le directeur général

Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.